

Motion de l'Assemblée générale de la Fédération Adédom
Pour un engagement immédiat des pouvoirs publics
en faveur du secteur de l'aide, des soins et de l'accompagnement à domicile

Paris, le 17 juin 2025

L'Assemblée générale de la Fédération Adédom, réunie le 17 juin 2025, alerte solennellement les pouvoirs publics sur l'urgence à agir pour répondre aux impasses persistantes et aux attentes non satisfaites dans le champ de l'autonomie et du domicile.

Depuis plusieurs années, des réformes majeures ont été annoncées, certaines partiellement engagées, mais les actes concrets manquent. Le secteur est ainsi confronté à une situation paradoxale : les ambitions affichées sur le virage domiciliaire et la prise en compte du vieillissement de la population ne sont pas suivies de moyens à la hauteur ni de décisions opérationnelles suffisantes.

Adédom constate que **rien ne bouge réellement**, alors que la situation des structures s'aggrave, les arbitrages politiques tardent, et l'attentisme budgétaire devient insupportable.

Nous rappelons avec force les sujets prioritaires en attente de décisions et de mesures concrètes :

1. Application de la loi « Bien vieillir » : un texte sans effet si les décrets ne sortent pas

La loi du 8 avril 2024, dite loi « Bien vieillir », promettait des avancées concrètes. Mais à ce jour, **moins d'un tiers des décrets d'application sont publiés**. Des mesures essentielles, comme l'aide à la mobilité des professionnels et les dispositifs de mise en œuvre du système d'information pour les signalements et les transmissions d'informations de faits constitutifs de maltraitance, restent en suspens. Nous exigeons un calendrier public, un suivi partagé, et une mise en œuvre complète et rapide de l'ensemble des articles de la loi, ainsi qu'un engagement à œuvrer en faveur de la pérennité, la lisibilité et l'équité des financements publics, qu'ils soient nationaux ou départementaux.

2. Tarification des SSIAD : un dispositif en construction qui nécessite des ajustements immédiats

La réforme de la tarification des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), fondée sur un nouveau forfait global de soins, est porteuse d'une promesse d'amélioration de la rémunération au regard des profils des personnes accompagnés. Elle suppose néanmoins un suivi rapproché et concerté pour sa mise en œuvre et un accompagnement des structures en difficultés. Nous demandons que l'État, comme il s'y était engagé, poursuive les travaux en lien avec cette réforme afin de garantir une juste rémunération des activités de soins.

3. Réforme des Services autonomie à domicile : un cap clair mais des moyens insuffisants

La réforme des SAD, qui vise à unifier les services d'aide et de soins, est juridiquement encadrée mais encore très inégalement mise en œuvre. Le délai de transformation prévu d'ici fin 2025 nécessite une mobilisation forte des agences régionales de santé, des départements et des services eux-mêmes. Or, les financements restent trop faibles, les dispositifs d'accompagnement lacunaires, et l'ingénierie territoriale sous-dimensionnée. Adédom appelle à un pilotage national plus volontariste, des moyens dédiés et un suivi régulier.

4. Centres de santé : sécuriser leur avenir après la dénonciation de l'accord

La dénonciation de l'Accord national des centres de santé ouvre une période d'incertitude pour ces structures essentielles à l'accès aux soins, notamment dans les zones sous-dotées. Adédom appelle à une négociation ambitieuse, avec une vision claire du rôle stratégique des centres, en particulier des centres de santé infirmiers. Ces structures doivent pouvoir bénéficier d'un financement pérenne, qui leur permette de continuer à assurer leurs missions de proximité, de prévention, de coordination et d'accueil des publics vulnérables.

5. Gel des crédits médico-sociaux : une injustice persistante

Adédom dénonce à nouveau la mise en réserve prudentielle de 241 millions d'euros dans l'instruction budgétaire 2025. Cette ponction unilatérale sur le médico-social constitue une injustice budgétaire et affaiblit durablement la capacité des services à répondre aux besoins croissants des personnes âgées et en situation de handicap. Nous demandons la suppression de ce mécanisme pour notre secteur, ou à minima la restitution systématique des crédits gelés.

6. Politique salariale de la Branche : une véritable impasse

Alors que le dialogue social de la Branche a permis d'aboutir à un avenant visant à l'évolution de la politique salariale permettant de sortir les premiers coefficients de l'infra-Smic, l'agrément de cet avenant est suspendu au dialogue de l'Etat et de l'ADF à ce jour dans l'impasse. Cette situation rend impossible toute politique d'attractivité des métiers qui passe en premier lieu par la rémunération. A cela se rajoutent les remises en question par certains Conseils départementaux de la prise en charge des financements des avenants (notamment l'avenant 43), des refus d'application des hausses de tarifs plancher ou bien de la non mise en œuvre de la dotation qualité.

7. SAAD Familles : pour une politique de soutien à la parentalité à domicile à la hauteur des besoins

Adédom alerte sur plusieurs impasses majeures mettant en péril la pérennité des SAAD Familles. D'abord, le tarif plafond CNAF des AES reste très en deçà du coût réel, creusant un déficit structurel. Ensuite, la Fédération défend une politique de prévention à domicile renforcée, face à une protection de l'enfance sous-financée malgré des besoins croissants. De plus, Adédom demande une évolution législative pour permettre aux SAAD Familles d'intervenir au titre de la PCH Parentalité. Enfin, s'agissant des EAJE, une revalorisation exceptionnelle de la PSU en 2025 est indispensable : les structures ayant anticipé les hausses salariales se retrouvent aujourd'hui injustement exclues des dispositifs de soutien.

La crédibilité des engagements publics est en jeu.

Les structures du secteur autonomie ne peuvent plus fonctionner dans l'incertitude permanente. Ce que nous demandons, ce ne sont pas de nouvelles promesses, mais **la concrétisation des engagements pris**. L'absence de décisions sur des sujets pourtant identifiés depuis des années alimente la défiance, désorganise les services et met en péril l'accompagnement des plus fragiles.

Adédom, en tant que Fédération nationale engagée auprès des structures du domicile, en appelle à un sursaut politique. Il est temps que les discours sur le « virage domiciliaire » et la « société du bien vieillir » se traduisent enfin en actes, en moyens et en décisions concrètes.